

14ème législature

Question N° : 103704	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Les Républicains - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > tarifs	Analyse > tarification des actes. diminution. conséquences.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la baisse de la tarification des actes dans les hôpitaux et les cliniques. En l'occurrence, depuis 2012 la baisse tarifaire dans le secteur de la santé a atteint 3,87 % tandis que l'inflation a progressé de 4,88 %. Cet effet ciseau ne peut être supporté par les structures sanitaires, et menace la survie de ces dernières ainsi que la qualité et la sécurité des soins. Par ailleurs, le ministère de la santé avait indiqué que la somme de 1,5 milliard d'euros supplémentaire dédiée aux établissements de santé en 2017 permettrait de remédier à la baisse de la tarification des actes. Il lui demande sous quel délai et de quelle manière les hôpitaux et les cliniques percevront ces aides afin de ne pas aggraver encore le phénomène de désertification médicale.